

Pour un plan de sortie de crise dans le canton du Jura
Yann Rufer (PLR)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement répond aux questions posées de la manière suivante :

1. Est-ce qu'il existe un plan de sortie de crise ?

En préambule, il y a lieu de rappeler que pour l'heure, c'est le Conseil fédéral qui a la main et qui décide des mesures sanitaires. C'est lui qui décide de l'essentiel des mesures de fermetures et d'assouplissements. Le Gouvernement n'a pas établi de plan de sortie de crise au sens strict du terme. Ainsi que le relève l'auteur de la question, la période actuelle pose des problèmes dans de nombreux domaines, qu'on pense à l'économie et à la santé physique et psychique, bien sûr, mais aussi le social, la jeunesse. Plus largement, les liens entre le citoyen et l'Etat et la confiance envers les autorités, le fédéralisme sont questionnés. Les besoins et moyens d'actions évidemment sont très différents selon la thématique abordée. Par ailleurs, la situation évolue de manière très rapide et parfois de manière surprenante. Dans ces conditions, il est extrêmement compliqué de définir un plan de sortie de crise global suffisamment précis pour répondre à tous les enjeux qui se posent et suffisamment consolidé pour ne pas devoir le modifier en profondeur à court terme. Le Gouvernement trouve de ce fait plus pertinent d'agir au plus près de l'évolution de la situation et des priorités, avec l'objectif clair de permettre un retour à une situation normale ainsi que de permettre un redémarrage le plus rapide possible de toutes les activités économiques touchées.

2. Si oui, est-ce qu'il est prévu d'en informer la population avec les précautions d'usage quant aux différents scénarios qui pourraient survenir à court, moyen terme ?

Le Gouvernement n'ayant pas de plan de sortie de crise, il ne prévoit donc pas de le communiquer.

3. S'il n'existe pas de plan spécifique, est-ce que le Gouvernement envisage d'en établir un ?

La question de l'établissement d'un plan de sortie de crise a été évoquée par le Gouvernement. Les enjeux étant très différents selon les pans de la société concernés, il a choisi de mandater les services spécialisés dans les différents domaines pour suivre l'évolution de la situation, proposer des mesures dans leur domaine de compétence et essayer au maximum d'anticiper l'avenir. Ces mesures doivent être coordonnées entre les différents domaines. C'est le rôle de l'Etat-Major de conduite (EMCC), qui réunit chaque semaine les différents spécialistes. En cas de besoin, il demande aux différents services de lancer des réflexions plus spécifiques. C'est le cas en ce moment par exemple sur la stratégie de dépistage de masse ou encore sur la situation de la jeunesse jurassienne. Jusqu'ici, cette manière de procéder a permis au canton du Jura d'être réactif et très efficace, voire d'anticiper un certain nombre de problèmes. A moyen terme et concernant l'après-crise, il conviendra d'agir de manière ciblée dans les domaines nécessitant un soutien particulier pour retrouver un équilibre. Les moyens financiers à disposition du Canton et de la Confédération sont cependant limités. Dans ce sens, un plan de sortie de crise comme on l'entend souvent avec un Etat qui accélère par exemple ses investissements ou l'entretien de ses infrastructures n'est certainement pas le plus pertinent dans la situation actuelle. Les actions devront certainement être plus ciblées.

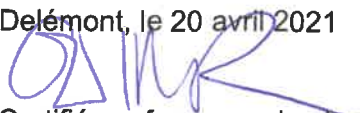
4. Est-ce que le Gouvernement envisage de militer, avec d'autres cantons romands, auprès de la Confédération pour qu'il établisse un plan de sortie de crise ?

Le Gouvernement n'est pas favorable à demander un plan de sortie de crise au Conseil fédéral pour les raisons évoquées plus haut. Sur le plan économique par exemple, la question d'un plan de relance au niveau fédéral a été abordée. Là aussi, la situation très nuancée montre qu'un tel plan présente un risque élevé de ne pas atteindre sa cible. Le Gouvernement jurassien demande en revanche de manière régulière au Conseil fédéral d'offrir des perspectives aux différents secteurs économiques touchés et à la population.

5. Est-ce que le Gouvernement envisage de se joindre à d'autres cantons romands et d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour envisager des réouvertures de lieux culturels et sportifs ?

Depuis le dépôt de la question, le Conseil fédéral a décidé de la réouverture de la plupart des lieux sportifs et culturels, de manière large pour les jeunes de moins de 20 ans, avec plus de contraintes et de limites pour les adultes. Le Gouvernement estime que dans les domaines de la culture et du sport, les allègements proposés par le Conseil fédéral sont justifiés et adaptés à la situation. Il ne souhaite donc pas demander au Conseil fédéral de nouveaux allègements à court terme.

Delémont, le 20 avril 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt